

**DECISION  
DU PRESIDENT  
N° DECCS\_2025\_018**

**Tarifs 2025-2026 du Conservatoire Intercommunal de Musique**

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212\_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,*

*Vu la délibération du Bureau Communautaire n° DELTDMB\_20\_003 en date du 03 février 2020 portant validation du règlement intérieur du Conservatoire intercommunal de musique,*

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1**

Les tarifs annuels du Conservatoire Intercommunal de Musique de Terres de Montaigu, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 sont fixés ainsi :

Tarif appliqué	Tranche 1 QF* 0 à 500 €	Tranche 2 QF* 501 à 700 €	Tranche 3 QF* 701 à 900 €	Tranche 4 QF* 901 à 1 200 €	Tranche 5 QF* 1 201 € à 1 500 €	Tranche 6 QF* 1 501 € et plus	Tranche Hors territoire
<b>ENFANTS ET ETUDIANTS</b>							
Eveil - Initiation	96 €	111 €	174 €	186 €	195 €	207 €	243 €
Formation musicale	105 €	114 €	177 €	198 €	210 €	222 €	261 €
Parcours Etudes (Formation musicale + 1 <sup>er</sup> instrument + pratique collective)	135 €	144 €	222 €	252 €	264 €	276 €	333 €
Parcours Etudes (Formation musicale + 2 <sup>ème</sup> instrument + pratique collective)	153 €	162 €	273 €	303 €	321 €	342 €	402 €
Parcours personnalisé	168 €	177 €	276 €	315 €	330 €	345 €	414 €
Mise à disposition instrument	90 €	93 €	96 €	99 €	102 €	105 €	111 €
<b>PARCOURS ADULTES</b>							
Formation musicale + 1 <sup>er</sup> instrument + pratique collective	345 €	357 €	402 €	417 €	450 €	486 €	540 €
Instrument seul	426 €	447 €	453 €	468 €	489 €	525 €	600 €
Orchestre seul	138 €	144 €	150 €	159 €	165 €	183 €	207 €
Musique de chambre	180 €	186 €	192 €	198 €	213 €	228 €	270 €
<b>ADULTES INSCRITS A L'ENSEMBLE VOCAL DE TERRES DE MONTAIGU</b>							
Formation musicale + 1 <sup>er</sup> instrument + pratique collective	234 €	246 €	291 €	306 €	339 €	375 €	432 €

**ARTICLE 2**

La mise à disposition d'un instrument de musique pour les élèves de première année est possible, dans la limite des stocks disponibles.

Un contrat de mise à disposition devra être signé par les parents qui fourniront également une attestation d'assurance.

Une dérogation pour les instruments rares et encombrants peut-être envisagée les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

- 7 AVR. 2025

SLOW

ID : 085-200070233-20250401-DECCS\_2025\_018-AR

### **ARTICLE 3**

Les élèves du conservatoire âgés de 15 à 19 ans, ont la possibilité de bénéficier d'une aide de la Région des Pays de la Loire sur présentation au conservatoire de musique d'un « E. PASS JEUNES PAYS DE LA LOIRE ».

### **ARTICLE 4**

Les frais d'inscriptions sont intégrés dans la première échéance de facturation. L'année est due en totalité et l'étalement en trois fois est une facilité de paiement proposée aux familles.

### **ARTICLE 5**

Toute annulation d'inscription, entre le 31 août et le 14 septembre 2025, sera facturée 35 € pour les frais de dossier.

### **ARTICLE 6**

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,  
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 07/04/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*